



Demande de remboursement d'arrhes

Par **mes347**, le **03/07/2010** à **14:01**

Bonjour,

Après annulation d'un déménagement France/Maroc, en raison du recours par l'entreprise d'un prestataire de service non professionnel, sans que je sois consulté préalablement, je réclame à la société XX déménagement sise à Paris, le remboursement du double des arrhes versées, comme prévu dans les Conditions générales de transport indiquées dans le contrat signé par les deux parties.

Après deux lettres recommandées avec A.R., je n'ai aucune réponse.

Auprès de qui m'adresser pour faire valoir mes droits et demander une injonction de payer ?

Merci de me conseiller.